Trente-neuvième Année — N° 144 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES JEUDI 24 MAI 1894

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :
ROUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS . . 26 fr. . . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 23 MAI 1894

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 22 mai

Présidence de M. Charles DUPUY

La séance est ouverte à 2 heures.

LA JOURNÉE DE HUIT HEURES

DISCOURS DE M. JULES GUESDE

M. JULES GUESDE dépose une proposition pour laquelle il demande l'urgence, et, *conformément* au règlement, il donne lecture de l'exposé des motifs.

Cette proposition tend à interdire aux employeurs, tant collectifs qu'individuels, de faire travailler plus de huit heures par jour et plus de six jours par semaine dans les usines, manufactures, mines, chemins de fer, chantiers et magasins.

Il menace la société, si sa proposition n'est pas acceptée, d'une banqueroute physiologique : il faut mettre fin, dit-il, aux travaux forcés de l'ouvrier.

L'exposé des motifs, qui est fort long, insiste surtout sur la question de l'appauvrissement de la race et de l'affaiblissement des forces de l'ouvrier.

La Compagnie des omnibus, dit-il, n'impose pas plus de huit heures de travail à sa cavalerie parce que le bétail non humain représente un capital. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Jules Guesde continue sa lecture; il estime que l'intensité du travail diminue avec sa durée.

Il critique l'œuvre de la dernière législature au point de vue de la législation du travail.

Il insiste sur la nécessité de laisser à l'ouvrier seize heures sur vingt-quatre, pendant lesquelles il redeviendra un homme en cessant d'être un outil. (Applaudissements à l'extrême gauche).

La seule liberté entravée sera celle des capitalistes, pour ne pas dire des esclavagistes.

La Chambre ne refusera pas une commutation de peine aux forçats du travail, sinon Spartacus ramassera encore son droit de vivre à travers le fer, le feu et dans la fumée des batailles.

La proposition est ainsi conçue :

« Article 1er. Il est interdit de faire travailler plus de huit heures par jour et plus de six jours par semaine dans les usines, chantiers, magasins.

» Art. 2. Pour les usines à feu continu ou tout autre travail ne comportant pas d'interruption, il y aura lieu de former des équipes avec maximum de 48 heures de travail par semaine. »

Telle est, continue M. Jules Guesde, la proposition que nous avons reçu, le 1er mai, mandat de formuler en demandant l'urgence.

La question est plus que mûre ; elle est pourrie.

Il est impossible que les portes du Palais-Bourbon aient été assez capitonnées pour que le bruit de la foule unie sous un même drapeau ne soit pas parvenu jusqu'ici. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous connaissons aussi bien que vous les sentiments et les vœux de la France entière, vous n'avez pas le monopole des ouvriers. (Longs applaudissements.)

Incident tumultueux

M. JULES GUESDE. — Tous les députés ont le droit de porter à la tribune les vœux et les réclamations de leurs mandants sans être interrompus par le président de la majorité. (Très bien à l'extrême gauche. — Agitation.) Je suis l'interprète de la France ouvrière et paysanne. (Vives protestations sur un grand nombre de bancs.)

M. BARTHOU. — Vous êtes un bourgeois ! (Agitation croissante.)

Les interruptions se croisent.

M. JOURDE. — On veut vous empêcher de parler. (Applaudissements aux bancs socialistes).

M. DE BERNIS. — Nous aimons aussi les ouvriers.

M. JAURÈS, au président. — Vous interrompez l'orateur. Nous protestons.

MM. Coutant, Faberot, d'autres encore se joignent à M. Jaurès. Ils gesticulent, debout à leur banc, et vocifèrent : « Oui, c'est de l'obstruction, on veut nous empêcher de faire entendre nos revendications. »

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai interrompu l'orateur parce que j'ai cru devoir le faire, la Chambre m'a certainement donné raison. (Longs applaudissements au centre).

M. FABEROT. — Pas moi, je proteste.

M. JULES GUESDE. — Quand un membre de la minorité est à la tribune, un président trouve toujours une majorité pour applaudir. (Applaudissements socialistes. Violentes exclamations au centre).

Une voix à M. Guesde. — Allez fomenter les grèves !

M. PIERRE RICHARD. — Un député a le droit d'aller faire prévaloir ses idées où bon lui semble. (Tumulte.)

M. Jules Guesde continue au milieu du bruit. Si la Chambre veut ignorer le spectacle universel du 1er mai, ce spectacle qui révèle une conscience ouvrière et une patience si significative, tant pis pour elle ! (Vives protestations sur un grand nombre de bancs.)

M. Denoix prend violemment à partie les socialistes.

M. CHAUVIÈRE lui crie : Taisez-vous ! occupez-vous un peu plus des ouvriers !

M. DENOIX. — Vous en vivez ! (Applaudissements.)

Les socialistes protestent avec fureur ; agitation prolongée.

M. JULES GUESDE termine en demandant l'urgence sur sa proposition. L'examen de cette question, dit-il, ne souffre pas de retard, la responsabilité de la Chambre est engagée. (Bruit. Applaudissements aux bancs socialistes.)

Discours divers

M. BARTHOU demande à la Chambre de ne pas voter l'urgence.

La loi de huit heures n'est pas voulue par la majorité des travailleurs.

Elle ne sert qu'à masquer une manœuvre politique savamment organisée par les chefs d'une minorité tapageuse. (Applaudissements. Bruit sur divers bancs).

M. Barthou proteste contre les expressions d'esclaves *et de bétail humain* que M. Jules Guesde applique aux ouvriers. (Applaudissements.)

Il demande le renvoi à la commission du travail ; il n'y aura donc pas lieu à prise en considération. Mais il ne faut pas que la Chambre ne se prive du bénéfice d'une deuxième lecture.

M. LAVY regrette que M. Barthou doute de la probité d'esprit de ses collègues, il demande à la Chambre de se *prononcer le plus tôt possible* sur cette question.

M. BASLY déclare qu'il a signé la proposition de M. Jules Guesde. Il est d'avis de la renvoyer à une commission spéciale.

Mais il ne veut pas qu'on confonde cette proposition avec celle qu'il a déposée pour la réduction de la journée des ouvriers mineurs, réduction déjà réalisée en Angleterre et proposée en Autriche.

M. JULES GUESDE ne s'oppose pas au renvoi à la commission du travail, mais il maintient sa demande d'urgence.

Il n'y a pas là, dit-il, de manœuvre ; il s'agit d'un moyen d'affranchissement pour la classe ouvrière. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. JONNART, *ministre des travaux publics*, déclare au nom du gouvernement s'associer à la proposition de M. Barthou tendant au renvoi à la commission du travail, déjà saisie de propositions analogues.

En réclamant l'urgence, M. Jules Guesde veut établir *un préjugé favorable en faveur de sa proposition.*

Le gouvernement demande au contraire à la Chambre de réserver toute sa liberté d'action.

L'urgence repoussée

Par 401 voix contre 94, l'urgence est repoussée.

M. MARCEL HABERT dépose une demande de scrutin public sur le renvoi à la commission du travail.

Ce renvoi aura, selon lui, pour signification que la Chambre veut éviter à cette proposition les lenteurs de *la commission d'initiative et de la prise en considération.*

A l'unanimité de 513 voix, la proposition de M. Guesde est renvoyée à la commission du travail.

LES CONGÉS

DES EMPLOYÉS DE CHEMINS DE FER

DISCOURS DE M. SALIS

M. SALIS a la parole pour adresser une question au ministre des travaux publics.

Les compagnies des chemins de fer refusent d'autoriser leurs employés à s'absenter pour assister au congrès national de la fédération des syndicats des chemins de fer; ce congrès est le 4e; les employés, jusqu'ici, se sont montrés fort sages; le refus des compagnies n'est pas fondé.

Sur notre demande, le ministre a dû faire une démarche auprès des Compagnies ; or, le Congrès s'ouvre jeudi ; les syndicats n'ont reçu aucun avis ; je désirerais savoir quel a été le résultat de la démarche de M. le Ministre; ces jours derniers il assistait, avec le président du conseil, à un banquet d'ouvriers ; pourquoi refuserait-on aux employés le droit de se réunir aussi, pour s'occuper de leurs intérêts quand ils n'ont pas l'honneur d'avoir un ministre au milieu d'eux. (Hilarité.)

RÉPONSE DE M. JONNART

M. JONNART, ministre des travaux publics. — M. Millerand *a fait, en effet, une démarche auprès de moi*, à la suite de laquelle je me suis moi-même adressé officieusement aux compagnies ; il m'a été répondu que les demandes de congé seraient examinées avec bienveillance, suivant la formule ordinaire, il est nécessaire de tenir compte aussi des besoins des services et des dispositions réglementaires.

M. JOURDE. — Que ferez-vous pour les ouvriers de l'Etat ?

M. JONNART. — La loi de 1884 sur les syndicats ne semble pas au gouvernement leur être applicable. (Violentes protestations aux bancs socialistes).

Les ouvriers de l'Etat, en effet, sont commissionnés, ils sont payés par le budget. Cette thèse a déjà été soutenue, en 1884, par le ministre du commerce: M. Terrier l'a également développée depuis, devant le Sénat.

Permettre aux ouvriers de l'Etat de se syndiquer, c'est leur permettre de s'insurger contre la représentation nationale elle-même; c'est la destruction du principe d'autorité et d'hiérarchie, *c'est une atteinte à la sécurité nationale.* (Nouvelles protestations à l'extrême gauche. — Applaudissements au centre.)

M. SALIS.—Je regrette que le ministre croie devoir frapper de cette exclusion les employés de l'Etat ; ils ont les mêmes besoins, les mêmes misères que les autres ; autrefois on leur a donné une autorisation qu'on leur refuse aujourd'hui ; cette différence ne se justifie pas.

M. LE PRÉSIDENT. — L'incident est clos.

La question changée en interpellation

M. JOURDE. — Je demande à changer la question en interpellation, et je prie la Chambre de vouloir bien la discuter immédiatement.

M. JONNART, ministre des travaux publics. — Je suis aux ordres de la Chambre.

La Chambre décide de discuter immédiatement l'interpellation.

DISCOURS DE M. JOURDE

M. JOURDE. — Il s'agit de 150 délégués environ, sur 300,000 employés; il paraît peu admissible que le service souffre d'un nombre aussi faible de congés.

Le ministre vient de déclarer qu'il refuserait des congés aux employés de l'Etat; il est évident que les compagnies s'empresseront de l'imiter; on connaît l'état d'esprit des compagnies.

L'orateur lit une lettre d'un directeur, où celui-ci recommandait de ne donner des congés qu'aux employés qui prendraient l'engagement *de ne plus aller à Paris;* cette lettre dut être rapportée sur l'intervention de M. Viette.

M. Jourde lit encore un ou deux documents semblables; voilà bien, s'écrie-t-il, l'union des capitalistes; il faut que la Chambre dise qu'elle entend que *la loi sur les syndicats* soit respectée par les compagnies; il faut que l'Etat la respecte, comme l'administration des finances, par exemple, le fait pour les employés des tabacs, etc. (Appl. à l'extrême-gauche).

DISCOURS DE M. MILLERAND

M. MILLERAND. — Jamais les Compagnies n'ont manifesté l'intention de laisser leurs employés libres de se rendre au congrès; au contraire, elles ont toujours fait ce qu'elles ont pu pour l'empêcher.

En 1892, M. Viette, ministre, n'a pas hésité à accorder aux employés de l'Etat la faculté de s'y rendre; il voulait que la loi de 1884 fût respectée, il le déclara et agit en ce sens auprès des *compagnies; mais, aujourd'hui,* le gouvernement est composé d'hommes qui ont à défendre les intérêts capitalistes; il n'est pas étonnant qu'il refuse aux ouvriers ce qu'on leur accordait jadis.

Mais il ne faut pas d'équivoque ; il faut mettre les paroles en face des faits ; il faut montrer le gouvernement s'unissant aux grandes Compagnies, pour empêcher, sous prétexte de nécessité de service, les délégués ouvriers de se rendre au congrès.

Quant aux ouvriers de l'Etat, c'est la première fois qu'on prétend soutenir que les aiguilleurs sont des fonctionnaires, et qu'on pourrait les poursuivre pour affiliation à un syndicat. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Pourquoi leur refuser ce qu'on accorde aux employés des tabacs ?

Le cabinet actuel ne cache pas ses intentions ; il demande à la Chambre de dire si elle partage l'avis du gouvernement.

L'orateur dépose l'ordre du jour suivant dont il donne lecture :

« *La Chambre invite le ministre des travaux publics à faire respecter*, par les Compagnies des chemins de fer, et en premier lieu par la Compagnie de l'Etat, la loi sur les syndicats ouvriers ». (Vifs applaudissements à l'extrême gauche).

M. MILLERAND. — Cet ordre du jour n'est que la reproduction de celui voté, à mains levées, par la Chambre, en 1883, ordre du jour qu'avait accepté le gouvernement. (Nouveaux applaudissements.)

DISCOURS DE M. DE LA PORTE

M. DE LA PORTE. — Les employés de l'Etat avaient cru jusqu'ici, pouvoir se syndiquer; la thèse du ministre va être une déception pour eux.

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. — En tout cas, ils ne pourront pas se prévaloir auprès de moi de leur qualité de syndiqués.

M. DE LA PORTE. — Devant les tribunaux, l'administration des chemins de fer de l'Etat n'est pas considérée comme une administration publique; la thèse est insoutenable. (Applaudissements à gauche).

RÉPONSE DU MINISTRE

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. — J'ai cru devoir d'agir auprès des Compagnies dans le sens qu'on me l'a demandé, mais je ne puis leur forcer la main ; les Compagnies ont, d'autre part, des responsabilités auxquelles elles ne peuvent se soustraire ; je dois donc montrer, à leur égard, une certaine réserve ; il n'y aurait pas de raison pour qu'on ne me demandât pas, tous les trois mois, d'intervenir, auprès des Compagnies, qui, dans certains cas, pourraient arguer de cette intervention.

Il y a quelques jours, pour le banquet dont parlait M. Salis, de nombreuses demandes de congés avaient été faites; toutes n'ont pas pu être accordées; personne ne s'est plaint. Je n'étais pas intervenu; pourquoi veut-on que je fasse pour tel syndicat ce que je n'ai pas fait pour tel autre ? Est-ce parce qu'il s'agit du syndicat Guérard; est-ce parce qu'il a tenu autrefois ses assises à la Bourse du Travail ? (Exclamations à l'extrême gauche.)

M. FABEROT. — Vous avez la haine des travailleurs. (Agitation).

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. — Est-ce parce que, récemment, une de ces réunions était présidée par M. Thivrier ? (Nouvelles et violentes exclamations à l'extrême gauche).

INCIDENTS TUMULTUEUX

M. JONNART. — Est-ce parce, qu'à la sortie d'une de ces réunions, on a crié : Vive la Commune ? (Tumulte).

Les socialistes protestent avec fureur; M. Marcel Habert, debout, vocifère.

M. Gauthier de Clagny, dont l'interruption se perd dans le bruit, est rappelé à l'ordre.

M. PIERRE RICHARD. — Vous n'êtes plus guidés par des considérations politiques.

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. — J'ai invité les Compagnies à laisser toute latitude à leurs employés dans la mesure où le permet le service.

M. MILLERAND. — Aucun congé n'a été accordé.

M. LE MINISTRE. — En ce qui concerne les employés de l'Etat, ils sont traités comme tous les autres employés des administrations publiques ; ils sont payés sur l'argent des contribuables.

En face de l'intérêt particulier, il y a l'intérêt général, voilà pourquoi la loi de 1884 n'est pas applicable dans l'espèce. (Faibles applaudissements).

L'impression produite par ce discours du ministre est plutôt mauvaise; il a été faible, assez mal inspiré; dès maintenant, on peut prévoir ce qui va suivre.

INTERVENTION DE M. OUVRÉ

M. OUVRÉ prend la défense du syndicat Guérard ; s'il s'est montré parfois un peu bouillant, dit-il, il ne nourrit pas de sentiments hostiles; hier les délégués n'avaient reçu que quelques refus, et aucune autorisation, les patrons sont maîtres chez eux, mais à condition de ne pas se mettre au dessus des lois.

INTERVENTION DE M. DE LANJUINAIS

M. DE LANJUINAIS. — J'estime que les employés de chemins de fer, en raison de l'importance de ces services, ne devraient avoir le droit ni de se syndiquer ni de se mettre en grève, mais je ne puis admettre la description de M. le ministre. En tous cas, je ne saurais m'associer à l'ordre du jour de M. Millerand.

INTERVENVION DE M. DE RAMEL

M. DE RAMEL. — Les employés de la Cie de l'Etat ne sont *pas des fonctionnaires.* La thèse est insoutenable. Elle est tendancieuse et peut aller très loin. La question de principe est soulevée. *Il faut la trancher.* Je dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre considérant que la loi de 1884 s'applique aux ouvriers et aux employés des administrations de l'Etat aussi bien qu'à ceux des administrations privées, invite le gouvernement à la respecter et à en faciliter l'exécution (Très bien sur divers bancs.) »

LES ORDRES DU JOUR

M. DE RAMEL demande la priorité pour son ordre du jour.

M. MILLERAND la demande pour le sien.

Une voix au centre : L'ordre du jour pur et simple !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Le gouvernement repousse les deux ordres du jour motivés. (Sensation prolongée.)

M. DEJEANTE. — Ça y est ! ça y est !

M. LE PRÉSIDENT. — La priorité est acquise à l'ordre du jour pur et simple. Je le mets aux voix.

ÉCHEC DU MINISTÈRE

L'ORDRE DU JOUR PUR ET SIMPLE REPOUSSÉ

Pendant le scrutin, l'agitation est extrême. On prévoit le résultat. De nombreux députés entourent le banc des ministres où M. Casimir Périer reste impassible.

M. le président proclame les résultats suivants :

Votants	490
Majorité absolue	246
Pour	225
Contre	265

L'ordre du jour pur et simple est donc repoussé. (Appl. prolongés et frénétiques aux bancs socialistes).

Le centre paraît atterré.

Les ministres quittent la salle des séances

VIVE AGITATION

Le cabinet, M. Casimir Périer en tête, quitte la salle des séances.

Quelques socialistes crient : Vive la République sociale ! Vive la Commune !

Toutefois, les cris n'ont pas été poussés d'une voix assez forte pour parvenir aux oreilles du président et des spectateurs des tribunes.

Le Président du Conseil se retourne vers les socialistes et fait le simulacre d'applaudir ironiquement sur son portefeuille.

L'émotion est très vive. Les députés affluent dans l'hémycicle.

M. le Président, au milieu du bruit des conversations met aux voix à mains levées, la priorité en faveur de l'ordre du jour Millerand.

L'ORDRE DU JOUR MILLERAND REPOUSSÉ

L'épreuve est douteuse. Le centre crie : Scrutin public. Le but évident est de repêcher le cabinet et de faire voter un ordre du jour de confiance.

Le scrutin est ouvert au milieu d'une agitation continue. *Il donne lieu à un pointage.*

Voici les résultats : Votants, 464; majorité absolue, 233; pour, 224; contre, 240.

La priorité en faveur de l'ordre du jour Millerand est donc repoussée.

M. Millerand. — Je retire mon ordre du jour et je m'associe à celui de M. de Ramel qui exprime un sentiment analogue.

Le centre applaudit ironiquement

M. DE RAMEL. — Il est inexact que l'ordre du jour de M. Millerand et le mien expriment le même sentiment. M. Millerand veut que le gouvernement intervienne auprès de l'industrie privée pour faire appliquer la loi de 1884. Je ne vais pas jusque là ; je veux seulement constater que la loi de 1884 est applicable aussi bien aux ouvriers de l'Etat qu'aux autres ; je n'admets pas qu'on aille dans les banquets prendre des attitudes démocratiques pour refuser ensuite à ces ouvriers le droit de se syndiquer. (Applaudissements à droite et sur de nombreux bancs.)

L'ordre du jour de Ramel accepté

Le scrutin est ouvert sur l'ordre du jour de Ramel.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Votants	464
Majorité absolue	233
Pour	251
Contre	223

L'ordre du jour de Ramel est accepté.

M. LE PRÉSIDENT. — La Chambre devra-t-elle continuer la séance ?

Cris : Non ! non !

M. DE DOUVILLE-MAILLEFEU demande que la prochaine séance soit fixée au deuxième jeudi seulement.

Le président du conseil avait repoussé l'ordre du jour que vient d'adopter la Chambre. Il faut lui donner le temps de réfléchir et au président de la République celui, s'il y a lieu, de former un nouveau cabinet.

Cette motion est repoussée.

La Chambre décide de s'ajourner à lundi prochain.

La séance est levée à 6 heures, au milieu d'une très vive agitation.

CRISE

MINISTÉRIELLE

Paris, 22 mai. — La note officieuse suivante a été transmise, dans la soirée, par l'*Agence Havas*, aux journaux :

« En quittant le Palais-Bourbon, après avoir conféré avec ses collègues du Cabinet, M. C. Périer s'est rendu à l'Elysée et il a fait connaître au Président de la République le résultat de la séance de la Chambre.

» Les ministres se sont ensuite réunis, dans la soirée, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Casimir Périer; ils se réuniront demain, dans la matinée, au Palais de l'Elysée, pour remettre leur démission à M. Carnot. »

Autour de la crise

(D'un correspondant particulier)

Paris, 22 mai. — A l'issue de la séance, tout le monde se demandait ce qu'étaient devenus les ministres.

D'ordinaire, après un évènement tel que celui d'aujourd'hui, le Cabinet défunt se réunit dans le cabinet réservé à ses réunions au *Palais-Bourbon. Il n'y ont même pas* paru. L'opinion veut que M. Casimir Périer ait réuni ses collaborateurs au ministère des affaires étrangères.

On a beaucoup remarqué que M. Viger, radical et ministre du commerce, suivait avec anxiété le dépouillement du scrutin qui a amené la chute du ministère. Que va-t-il advenir ? C'est la question que tout le monde se pose. Les opportunistes déclarent qu'il faut appeler M. de Ramel et M. Salis. Naturellement, on rit, on se moque mais on parle d'un ministère de concentration.

Le premier moment de stupeur passé, on s'est occupé de rechercher les causes ou, pour être plus exact, les dessous de la crise.

Dans les couloirs, une série de narrations représentent M. Carnot comme l'auteur direct de la chute de M. Perier.

On raconte que cette affaire des chemins de fer montée avec quelques soins, est l'œuvre de l'entourage élyséen, et, si l'on jette un coup d'œil sur le compte-rendu, on s'aperçoit que la situation est devenue mauvaise pour le ministère, à partir de l'intervention de M. Ouvré.

*Or, M. Ouvré est député de Seine-et-Marne. On racon*tait même qu'il était maire de Fontainebleau, ce qui est inexact.

Toutefois, il est de notoriété que M. Ouvré est au mieux avec M. Carnot, d'où on en infère qu'il a été en *cette circonstance l'agent et l'intermédiaire de M. Carnot.*

C'est tellement vrai, assure un centrier, que M. Ouvré, qui n'est rien moins que socialiste, a conféré hier toute la journée avec les socialistes pour conduire l'affaire.

M. Ouvré se défend comme un beau diable. Il reconnaît bien s'être entendu hier avec les délégués des employés et les socialistes, mais uniquement, dit-il, parce qu'il avait été provoqué par les employés de chemins de fer.

Mais dans le récit qu'il fait de son intervention, M. Ouvré ne néglige pas de dire qu'il a vu M. Casimir Périer avant de voir M. Jonnart et que le président du conseil l'a prié de ne voir le ministre des travaux publics que le plus tard possible afin de s'entendre avec lui.

Ce n'est pas le premier cabinet que M. Ouvré a jeté par terre. Il en fut ainsi du cabinet Dupuy, où trônait M. Peytral. *Il suffit à M. Ouvré de rappeler à ce même* Peytral, certaines de ses paroles à propos de l'impôt sur le revenu, pour provoquer la chute du ministre des finances et avec lui celle du cabinet tout entier.

Mais il y a plus : non seulement, M. Ouvré s'est trouvé abouché dans cette circonstance d'une façon bien inattendue, dit-il, mais ce matin, il était à l'Elysée et chose plus forte — pour une simple question — il est venu à la séance nanti d'un volumineux dossier où figuraient comme par hasard des discours antérieurs, de M. Jonnart et surtout celui que M. Casimir Périer a prononcé samedi à la réunion des employés de chemin de fer.

Si la chute du Cabinet est l'œuvre de la Droite et en particulier de l'amendement signé par MM. de Ramel, *Cazenove de Pradine, de Bernis*, etc., les députés de droite se sont, dans cette circonstance, séparés de M. Millerand.

Ce n'est peut être pas là ce qui contribue à éclaircir la situation, mais comme le dit M. de Ramel, le ministère est tombé uniquement parce qu'il a manqué de logique.

Au reste, nous recueillons de M. Pelletan l'avis suivant qu'il est extraordinaire que M. Casimir Périer ouvre une crise alors qu'il *n'est intervenu à aucun moment du débat.* Gambetta l'a fait, dit-il en ricanant, mais il avait *une autre autorité.*

A l'Elysée

Paris, 22 mai. — Les ministres se sont rendus à l'Elysée suivant la tradition.

M. Carnot, après avoir pris acte de la démission du cabinet a essayé de conjurer M. C. Périer de revenir sur sa décision.

Les ministres ont été alors invités à expédier les affaires courantes.

Paris, 22 mai. — M. Casimir Périer s'est rendu seul l'Elysée. On ignore son entretien avec M. Carnot et si une décision a été prise. On annonce qu'il y aura conseil de cabinet ce soir aux affaires étrangères et conseil des ministres mercredi matin à l'Elysée.

Les combinaisons

On s'essaye déjà aux combinaisons. On parle cela va sans dire de M. *Bourgeois, mais il ne semble pas à beau*coup qu'un Cabinet semblable puisse vivre longtemps.

D'autres prononcent le nom de M. Cavaignac. Ce ne sont là que des ballons d'essai.

Nous avons tout lieu de croire que M. Dupuy n'est pas absolument mécontent de la journée et on pourrait fort bien le voir reprendre le pouvoir.

Mentionnons que certains essayent de faire entrevoir un nouveau cabinet Casimir Périer *débarrassé de ses éléments radicaux.*

M. Carnot appellera vraisemblablement demain matin, le président du Sénat et celui de la Chambre pour s'entretenir avec eux sur la situation. D'ici là, il n'y aura rien de tenté.

Toutes les ambassades ont prévenu leurs gouvernements par dépêche.

Nous croyons savoir que la nonciature a été immédiatement avisée de la chute du cabinet.

Cet évènement inattendu jette l'agitation dans les cercles politiques.

L'impression dans le public

Paris, 7 h. soir. — C'est par une édition spéciale d'un *journal du soir*, qu'on a appris sur les boulevards et dans les quartiers du centre de Paris, la nouvelle de l'échec du gouvernement. On ne prévoyait pas l'évènement pour aujourd'hui. *Aussi, l'étonnement a-t-il été assez vif.*

Dans les clubs socialistes, on exulte. On se propose une revanche. Les révolutionnaires espèrent être plus libres pour manifester le 27 mai dans les centres industriels.

Parmi les rentiers, on applaudit à la chute de M. Burdeau, l'auteur de l'impôt sur le revenu.

Dans le monde financier, l'impression ne se dégagera que plus tard, l'annonce de la crise ne s'étant produite que bien après la clôture.

Le Cabinet Casimir Périer

Paris, 22 mai. — Le Cabinet Casimir Périer avait été constitué le 2 décembre 1893, après une crise de huit jours et l'échec d'une combinaison Spuller. Il est donc *resté au pouvoir cinq mois et 20 jours.*

Il comprenait d'abord dix portefeuilles et un sous-secrétariat d'Etat, celui des colonies dont le titulaire était M. Maurice Lebon. Ce dernier ayant donné sa démission au mois de mars dernier, le sous-secrétariat d'Etat des colonies fut érigé en ministère le 20 mars et M. Boulanger, sénateur, fut placé à sa tête.

Les ministres sortants sont donc au nombre de onze. *L'entrée de M. Boulanger dans le cabinet Casimir Périer* donnait un second portefeuille au Sénat. Tous les autres ministres étaient députés, sauf les ministres de la guerre et de la marine qui avaient été pris en dehors du Parlement.

Un seul des ministres du cabinet Casimir Périer faisait partie du précédent ministère, M. Viger, ministre de l'agriculture. Il détenait déjà le portefeuille sous le cabinet Ribot.

MM. Spuller, Raynal et Burdeau avaient été chacun deux fois ministres dans des cabinets précédents. M. Casimir Périer avait été sous-secrétaire d'Etat à la guerre dans le second cabinet Ferry en 1883.

Les autres ministres, MM. Dubost, Jonnart, Marty et Boulanger, général Mercier et amiral Lefebvre faisaient partie pour la première fois d'un Cabinet.

Au point de vue des opinions, cinq des ministres, MM. Casimir Périer, Raynal, Spuller, Jonnart et Boulanger, appartenaient à la fraction modérée et opportuniste du parlement; les quatre autres ministres civils MM. Burdeau, Viger, Marty et Dubost sont des radicaux de gouvernement.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 22 mai. — Contrairement à ce que dit *Le Temps* dans une édition supplémentaire, les ministres, *en sortant de la salle des séances*, ne se sont pas réunis pour tenir Conseil dans le local qui leur est affecté au Palais-Bourbon.

M. Casimir Périer s'est rendu immédiatement à l'Elysée et a fait connaître à M. Carnot *les incidents* de la séance qui ont motivé la démission du Cabinet.

En sortant de l'Elysée, M. Casimir Périer s'est rendu chez M. Raynal qu'il a prié de convoquer ses collègues pour ce soir au quai d'Orsay.

BOURSE DE PARIS DU 23 MAI

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
101 10	3 0/0			100 27	100 45	100 32
107 02	3 1/2 0/0			106 80	106 73	106 72
77 87	Italien			77 70	78 15	78 05
4030	Banq. de France					4010
	B. d'Escompte					
673	Banq. de Paris			676	672	670
960	Crédit Foncier			955	960	956
734	Créd. Lyonnais			738	737	740
	Crédit Mobilier					
1177	Lyon			1193	1180	
1390	Nord			1855		1855
17	Panama					13
2873	Suez			2865	2870	2870
	Gaz					
702	Autrichiens			705	705	706
237	Lombards					237
102	Nord Espagne			104	101	101
146	Saragosse			145	145	146
530	Méridionaux				531	530
	Métaux					
313 75	Egypte			512 50	515	515
98 15/16	Hongrois			98 15 32	98 3/8	97 5 16
24 28	Turc			24 40	24 17	24 17
637 50	Banq. Ottomane			633 62	632 31	636 25
64 13/32	Extérieure			64 9 32	64 5,8	64 5 8
363 45	Rio Tinto			363 75	364 37	364 87
116 68	Tharsis			116 37	120	115 62
22	Portugais			22 1/8	22 1/8	21 15/16
	Consolidés					
	Russe 1884					
102 80	Russe consolidé			100 06	100 30	100 25
89 10	Russe nouveau			88 73	88 50	88 70
	Fonc. d'Autriche					
	Dynamite					477
	3 0/0 nouveau					
157 50	Alpines			145 50	145 50	155 50
117	Câbles					115
69 35	Russe Orient			69 45	70 10	69 75
506	Impérial				503	503
60	Mobilier espag.					
	3 0/0 amortiss.					
	C. d'Esc. nouv.					
	Générale					479
479	Roubaix-T. 1893					
	Lyon (obligat.)					
	Midi					
	Nord (obligat.)					
	Orléans					
	Ouest					
	Anglais					
	Autriche or.					
	Belge 3 0/0					
	Ville d'Amiens					
	Lille 1860					
	Lille 1863					
	Ville de Lyon					
	V. de Roubaix					
	Fives-Lille (act.)					
	Téléphone					
	Voitures 4 0/0					
	Suez (obligat.)					
	Cacérès					
	Asturies					
	Foncières 1883					
	Rente Foncière					
	Cacérès (act.)					
	Est (oblig.)					
	Midi (oblig.)					
	Béthune					
	Picardie					
	Nord-Est					
	Ouest ac.					
	Orléans (oblig.)					
	Fives-Lille (obl.)					

BOURSE DE LILLE DU 23 MAI

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd
			OBLIGATIONS		
Lille 60, r. 400		114	Tramw. Nord.		432 50
» 90, r. 500		504	Union lin. N.		140
» 68, r. 500		513	Gaz de Wazem		572
» 77, r. 500		304	Ch. d. fer Econ.		520
» 84, r. 400		504	Denain Anzin.		312 25
» 84, 1/4		106	Tréfilerie		507 50
» 87, r. 400		404	CHARBONNAGES		
» 93, r. 500		499 25			
Roub.-T. 1860		45 25	Aniche, 12e	9500	9500
Roubaix 1893		479	Anzin, 100e d.		4500
Amiens		124 25	Blanzy		1800
Dép. du Nord		408 25	Bruay		13600
Tourcoing 1878		505	Bully-Gren., 6e	2630	2665
Armentier. 86		504	Campagnac		715
Douai, libérée		504	Carvin		1325
» non lib.		502	Courrières, 10e		3020
Verley, Decr.		130	Crespin		190
Ce Platel et Cie		500	Douchy		3400
Crédit d. Nord		505	Dourges		6600
H. Devilder		1150	Drocourt, 1re s.		2305
Banq. ré. Nord		500	Escarpelle		2035
Ce Esc. Roub.			Epinac		300
Gaz de Wazem		513	Ferfay		402
Le Nord, ass.		2800	Fléchinelle c. 5		375
Union g. Nord		455	Fléchinelle		500
St-Sauv. Arras		200	Lens		23607 50
Un. lin. Nord		140	Liévin		9500
Constr. Anzin			Marles 30 0/0.		14900
Ciments franç		270	Marles 70 0/0.		16250
Estrée-Blanch		250	Meurchin		4691
Tramw Nord		40	Ostricourt		500
L. Allart, t. p.		513	Sincey-le-R.		3 75
Id. 375 p.			Thivencelles	400	400
Chem Econom		320	Vicoigne et N.		18473
Delgutte et Cie	647 50	625	OBLIGATIONS		
Ce Liquid R.-T.			Bethune 1877.		492 25
Eaux Dunkerq		500	Blanzy 1876.		515
Tréfilerie		1000	Drocourt 1885.		520
Biache-St-V.		2500	Fléchinelle 87.		250
Denain Anzin.	425	425	Marles 1893		510
Usin Villerupt		450	Liévin 1885		505

Marchés de Lille du 23 mai 1894

SUCRES. — Raffinés no 1, cote officielle, 163 . à ... ..; 68 degrés, cote com., 29 25 à .. ..; no 3, cote com., ...

HUILES. — Huile épurée pour quinquet .. fr. l'hectolitre, huile de colza .. fr.

ALCOOLS. — 3/6 betteraves disponible offert 31 25 à .. .; demandé .. .. à .. ...

Cours de clôture au comptant du 23 mai

Cours Précédent	VALEURS	Cours du jour
100 85 ./.	3 0/0	100 20 ./.
100 20 ./.	3 0/0 amortissable	100 ./.
106 95 ./.	3 1/2 0/0 1887	106 40 ./.

Dernière Heure

(De nos correspondants particuliers, et par FIL SPÉCIAL)

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Paris, 23 mai, 1 h. soir. — Note officieuse. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée et ils ont remis leur démission au président de la République qui va faire appeler cette après-midi les présidents des deux Chambres.

La grève de Tarbes. — Une réunion mouvementée. Un député socialiste giflé

Tarbes, 23 mai. — M. Avez, député socialiste, a fait hier une conférence au bénéfice des empailleuses en grève *depuis quinze jours. Il a prêché la résistance.*

L'orateur ayant parlé du rôle de l'armée qui consiste, dit-il, à défendre la patrie menacée et non à fusiller les grévistes, Marius Tournadre demande la parole ; son intervention provoque un grand tumulte. Les anarchistes appuient : « C'est un vendu, un traître. »

Le bureau refuse la parole à Tournadre. Celui-ci s'avance alors vers M. Avez, lui donne une giffle, puis des coups de poing.

M. Avez riposte. Cent personnes se précipitent sur Tournadre qu'on emporte dans *la direction du canal de l'Ouest.* Au moment où on va l'y jeter, la police intervient, s'empare de Tournadre et le mène au poste.

Pendant ce temps, M. Avez continuait sa conférence dont la fin fut saluée par les cris de : « Vive la Révolution sociale ! »

M. Tournadre a été relaxé à minuit.

D'ailleurs, la grève a pris fin, grâce une entente avec les patrons.

Condamnation d'anarchistes

Lyon, 23 mai. — La cour d'assises du Rhône a statué aujourd'hui sur les poursuites intentées contre quatre *anarchistes qui, en janvier et février,* ont été l'objet de perquisitions domiciliaires, les nommés Lombard, Jacomme, Boget et Camberousse. Les prévenus ont comparu librement, mais Lombard a déclaré faire défaut. Ils sont inculpés, le premier d'avoir édité, le second d'avoir vendu, les autres d'avoir distribué une brochure sur l'armée remplie d'injures et d'invectives à l'adresse des officiers.

Les débats terminés, le jury rapporte un verdict négatif en ce qui concerne Camberousse qui est acquitté. Jacomme et Boget sont condamnés à six jours de prison; puis, la cour, statuant par défaut sur le cas de Lombard, le condamne à trois mois de prison et 500 francs d'amende, maximum de la peine.

Dans l'audience du soir, la cour d'assises s'est occupée des poursuites intentées en vertu de la loi du 12 décembre 1893 contre deux autres anarchistes bien connus, les nommés Boriasse et Rame, prévenus d'avoir, par des discours prononcés en réunions publiques, les 21 et 30 *mai, fait l'apologie du crime, de meurtre, pillage et incendie.*

Les prévenus reconnaissent l'exactitude des paroles relevées contre eux, mais ils n'y veulent pas voir une apologie du crime. Ils n'ont fait, disent-ils, que de l'histoire.

Le verdict du jury attire une condamnation de six mois de prison à Boriasse et une de cinq mois à Rame.

Un nouveau crime à Marseille

Marseille, 23 mai. — Un nouveau crime, le quatrième en huit jours, vient d'être commis, cette après-midi, au cœur même de la ville dans une de nos rues les plus *fréquentées.*

Au no 38 de la rue Darse vivait seule une bonne vieille de 74 ans, veuve d'un antiquaire très connu, nommée Mme de Fontvielle. A cinq heures, un individu mal mis se présenta chez elle et essaya d'abord de lui extorquer de l'argent. Sur son refus, il brandit sur la pauvre femme assise un coutelas et lui en porta plusieurs coups à la figure et au cou, puis il descendit. Mais les voisins attirés par les cris de la victime *ameutèrent les passants,* et après une chasse à l'homme mouvementée, à travers la rue Paradis, l'homme fut arrêté et terrassé par de courageux citoyens. Conduit au poste de police, il simula la folie ou la catalepsie. On ignore son identité, mais il *paraît faire partie d'une bande dangereuse de nervis,* la terreur de notre ville.

Mme de Fontvielle est dans un état inquiétant ; ses blessures l'empêchent de parler.

Explosion à la fonderie de Bourges

Bourges, 23 mai. — A la fonderie, une machine a fait explosion. Plusieurs ouvriers ont été atteints. Le plus grièvement brûlé est un sieur Pasdeloup, qui porte des blessures à la figure et aux mains.

L'explosion du restaurant Foyot

Le *Petit Journal* publie la note suivante :

« Il est à peu près établi, sinon matériellement du moins moralement, que l'anarchiste Armand Matha, arrêté à la fin du mois d'avril dernier, rue de la Tour-d'Auvergne, est l'auteur de l'attentat *dirigé* contre le restaurant Foyot.

» L'ex-garçon coiffeur qui, depuis le jour de son arrestation, est détenu à la Conciergerie, a laissé échapper quelques paroles qui donnent à penser que c'est bien lui l'auteur de l'explosion.

» On croit qu'une femme, qui n'a pas été retrouvée, accompagnait l'anarchiste dans son expédition. Des indices sérieux ont été recueillis qui viennent corroborer les soupçons de la police. »

Mort de Mme Ernest Renan

Paris, 22 mai. — On annonce la mort de Mme Ernest Renan, veuve de l'ancien administrateur du Collège de France.

Le baron Sternberg

On téléphone de Liège au *Journal* :

« M. Owald, chef de la police liégeoise, est parti ce matin pour Londres.

» *On tient, paraît-il, la piste de Sternberg, et la Sûreté* se dit certaine de sa très prochaine arrestation. L'instruction a découvert que Sternberg recevait tous les mois, de Russie, un chèque de 700 francs par l'entremise du Crédit lyonnais.

» Or, il était toujours dans une gêne que l'on s'explique difficilement.

» Son propriétaire a raconté qu'il ne possédait qu'une chemise et un col.

» L'état de M. Renson s'est aggravé, ce soir. Il est en proie à un délire violent, et les médecins désespèrent de le sauver. »

La tempête sur la Manche

Le Havre, 23 mai. — Depuis deux jours, une tempête de Nord-Est sévit sur la Manche. On signale quelques *accidents maritimes sur la côte.*

A Ouistreham, une embarcation, l'*Indépendance*, s'est échouée, vide. Le propriétaire de cette embarcation, M. Baudrier, qui se rendait du Havre à Caen par mer, a dû être enlevé par une lame. Le mât, la voilure et les avirons de l'embarcation avaient disparu.

Un autre accident est signalé à Ouistreham. Le vapeur anglais *Electra* s'est échoué sur un banc de sable.

La plupart des bateaux de pêche restent au port. Les marins qui reviennent de Cherbourg disent que la rade est impraticable depuis quelques jours.

La chaleur de ces temps derniers a fait place à un froid très vif, encore augmenté par la bise du nord-est et la pluie.

La situation en Serbie

Le *Figaro* a reçu la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur en chef,

» Les évènements qui *se passent en Serbie depuis quelque* temps ont provoqué dans toute la presse de nombreux articles dans lesquels *je relève une erreur généalogique que je serais* reconnaissant à votre journal si répandu de vouloir bien m'aider à rectifier.

» Envisageant l'éventualité d'un changement de dynastie en Serbie, *la presse française désigne comme prétendant légitime* au trône de Serbie le prince Pierre Karageorgevitch.

» J'ai trop le sentiment de mon devoir envers mon pays pour ne pas revendiquer, au cas où le peuple serbe rappellerait un jour au pouvoir sa première dynastie, ma qualité incontestable de chef de la famille des Karageorgevitch comme aîné de la branche aînée.

» Le moment est venu où il m'a paru nécessaire de faire connaître à l'opinion publique que j'entends non seulement ne pas abandonner mes droits légitimes et imprescriptibles, mais encore que je suis prêt à les faire prévaloir.

» Agréez, monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Prince Alexis KARAGEORGEVITCH. »

Les élus allemanistes

On lit dans le *Journal des Débats* :

« Dans une des séances de leur Congrès, les allemanistes avaient agité, *mais faiblement*, la question des émoluments à accorder à leurs élus.

» Ce sujet, considéré comme trop grave pour être livré à la discussion des soixante-neuf délégués du parti, avait été confié à l'examen d'une commission dite exécutive.

» Bien que les allemanistes aient tenu à envelopper de mystère cette question, nous savons que dans une réunion privée, tenue hier soir à la salle de l'Harmonie, rue d'Angoulême, la commission exécutive a fixé à 4,000 francs les émoluments que dorénavant elle accordera à ses élus.

» Toutefois, des gratifications et des frais de propagande seront accordés aux députés sur leur demande; ce *qui fait qu'un député pourra, s'il le veut, reconstituer* facilement la somme de 9,000 francs par an que touchent ses collègues de la Chambre.

» Mais cela importe peu à la commission exécutive qui, dans cette décision, a cherché surtout à mettre en évidence la dépendance de l'élu vis-à-vis des électeurs.

» La commission exécutive s'est, en outre, occupée des revendications qu'elle compte soutenir au congrès national de Dijon ».

Le traité anglo-belge sur le Congo

Londres, 23 mai. — Voici le *résumé du traité du roi* Léopold avec la Grande-Bretagne.

Le roi reconnaît la sphère de l'influence britannique établie dans la convention anglo-allemande du 1er juillet 1890.

La Grande Bretagne cède à bail, au roi Léopold, le territoire de Bar-El-Gazal. Le bail durera tant que le Congo restera, soit comme Etat indépendant, soit comme colonie belge, sous la *souveraineté du roi Léopold ou de* successeurs.

Le Congo cède à bail pour la même durée de temps à l'Angleterre une bande de territoire d'une largeur de kilomètres, allant du point extrême nord du lac Tanganika, jusqu'au point extrême sud du lac Albert-Edouard.

Le Congo autorise sur ses territoires la construction par le gouvernement anglais ou par des Compagnies anglaises autorisées par lui de lignes télégraphiques destinées à relier les territoires anglais du sud de l'Afrique avec la sphère d'influence anglaise sur le Nil.

Les deux parties contractantes déclarent, dans des lettres distinctes de la convention, qu'elles n'ignorent pas les revendications de la Turquie et de l'Egypte sur le haut Nil.

Accord austro-russe — Les évènements de Serbie. Intervention commune éventuelle

Londres, 23 mai. — On télégraphie de Vienne au *Daily News* de ce matin :

« L'Autriche et la Russie se sont mises d'accord pour une intervention éventuelle en Serbie.

» Les deux puissances interviendraient de concert si cela devenait nécessaire. »

Le désarmement

Londres, 23 mai. — Le *Daily Chronicle* de ce matin dit que la France serait moins éloignée que l'Allemagne de l'idée du désarmement général.

La démission du cabinet et la presse anglaise. L'attitude de la Droite

Londres, 23 mai. — Du *Standard* de ce matin :

« Personne ne blâmera le cabinet d'avoir *donné sa* démission.

« La Droite a voulu se venger des déclarations du gouvernement au sujet des empiètements de la politique pontificale : elle devra supporter les conséquences de sa mauvaise humeur. »

Du *Daily Graphic* :

« La Droite a saisi la première occasion de montrer au cabinet qu'il ne saurait vivre sans elle. »

Du *Daily News* :

« Mis en minorité sur une question toute secondaire, le cabinet ne devait pas démissionner. »

Le Daily Telegraph est du même avis et doute que, dans ces conditions, M. Carnot accepte la démission du cabinet.

Le *Times* regrette la disparition du cabinet Périer. On espérait que ce ministère inaugurerait *en France la stabilité ministérielle*: c'est une illusion qui disparaît avec lui.

Le « Journal de Roubaix » et le « Bulletin des laines ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.